

## **INTÉRIM MÉDICAL : CONVIÉ TARDIVEMENT PAR LE MINISTRE, JEUNES MÉDECINS FAIT PART DE SON MÉCONTENTEMENT SUR LA MANIÈRE DE GÉRER LA SITUATION**

C'est seulement après avoir rencontré la FHF, les conférences de présidents de CME et des directeurs d'établissements de santé que le cabinet d'Olivier Véran a finalement daigné consulter les organisations syndicales sur la question de l'intérim médical.

Pour rappel, le Ministre de la santé a décidé du report de l'application de l'article 33 de la Loi Rist (plafonnement de la rémunération de l'intérim médical) en raison de la pénurie des médecins hospitaliers.

Lors d'une réunion très brève, les organisations syndicales présentes ont toutes fait part de leur mécontentement quant à la manière de concevoir le dialogue social. Pourquoi n'avoir pas réuni à la même table les acteurs concernés sur un sujet aussi crucial que l'attractivité hospitalière où l'intérim n'est qu'un symptôme ?

Sur la gravité de la situation dans laquelle se trouve l'hôpital public, le directeur de cabinet a dit partager notre point de vue et admis qu'il ne savait pas si le report de la Loi Rist suffirait à changer la situation en 2022....

Jeunes Médecins a fait part de sa vive inquiétude et réitéré le mépris affiché du gouvernement vis à vis des représentations syndicales. ***Avant de s'intéresser au financement de l'intérim médical et refuser toute discussion constructive sur l'attractivité hospitalière, Jeunes Médecins demande que les émoluments des Directeurs d'établissements hospitaliers soient rendus publics ainsi que l'ensemble des avantages en nature qu'ils perçoivent et que soit évaluée la part du coût de l'administration hospitalière dans le budget global de l'hôpital public.***

Jeunes Médecins a rappelé que la posture gouvernementale tendant à jeter le discrédit sur les professionnels qui font de l'intérim plutôt que de réfléchir ensemble à des solutions proposées par les organisations syndicales était très maladroite. Ces propositions ont été transmises depuis plusieurs mois au gouvernement qui n'en a rien fait (cf. communiqués du 28/10/2021 & 25/10/2021). Il s'agit notamment de revaloriser la grille salariale de l'ensemble des praticiens hospitaliers, y compris ceux nommés avant octobre 2020. ***Ce sur quoi le cabinet du ministre a répondu qu'il s'engageait à ce que les textes relevant des accords du Ségur paraissent en janvier 2022, notamment ceux concernant les contractuels. Cette réponse nous laisse sans voix, puisque nous savons déjà qu'ils vont être publiés et qu'ils ne correspondent absolument pas à ce que nous avons demandé car ils ne régleront pas le problème de l'attractivité hospitalière !***

Emanuel Loeb a enfin souhaité qu'il y ait des points d'étape réguliers avec le Ministère de la santé, afin que nous puissions faire remonter les difficultés du terrain et avancer sur des propositions concrètes.

De son côté, le directeur de cabinet a pris l'engagement de nous rencontrer plus régulièrement, la prochaine réunion étant fixée au 9 décembre.

Nous serons donc très attentifs à ce que cet engagement soit suivi d'effets et vous tiendrons informés des différents échanges que nous aurons avec le cabinet du Ministre.

### **Contact presse**

Emanuel Loeb

Président Jeunes Médecins

president@jeunesmedecins.fr

06 50 93 64 60